

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

20 H 00

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MOREAU Patrick, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM MOREAU, MONIN, ROSE, PETOUILLAT, BUTTON, FEFEU, MARION, PERCHERON, COURSAULT, GARNIER, BERTON, LEBEGUE, RAMEAU.

Absents excusés : M. PETOUILLAT (pouvoir à M. MOREAU), Mme ZAGORI (pouvoir à Mme ROSE), Mme RAMEAU.

Secrétaire de séance : Mme COURSAULT Céline

Compte-rendu des dernières réunions :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2024-51

RÉVISION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs applicables au 1^{er} octobre 2024 de la façon suivante :

Service des eaux

Abonnement :	Compteur n° 1	50.00 €
	Compteur n° 2	65.00 €
	Autres compteurs	75.00 €

Prix au m3 consommé : 1.40 €

Service d'assainissement

Abonnement : 101.00 €
Redevance : 2.40 €

M. le Maire informe le conseil que le transfert des compétences eau et assainissement se fera au 1^{er} janvier 2026.

Délibération n° 2024-52

TARIFS CAMPING

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par des campeurs qui souhaitent rester sur le terrain de camping en dehors de la période d'ouverture de celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants à titre exceptionnel jusqu'au 15 décembre 2024.

- Emplacement au mois 318.00 €
- Emplacement à la semaine 90.00 €

Délibération n° 2024-53

TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

M. le Maire expose le projet de travaux de réfection de la chaussée dans le lotissement « Les Maroches »
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 59 300.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux de réfection de la chaussée dans le lotissement « Les Maroches » pour un montant HT de 59 300.00 €
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	59 300.00	71 160.00	Département	17 790.00	21 348.00
			AUTOFINANCEMENT	41 510.00	49 812.00
Total	59 300.00	71 160.00	Total	59 300.00	72 160.00

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret,
- sollicite le soutien financier du Département au taux le plus élevé possible,
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Délibération n° 2024-54

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le document est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024-55

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le document est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le conseil répond favorablement.

Délibération n° 2024-56

RENOUVELLEMENT AGRÉMENT CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du service national et notamment l'article L.120-18,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-845 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la délibération n°2021-68 du 14 septembre 2021 relative au recours au service civique,

Considérant que la commune de Triguères s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle en mobilisant notamment des jeunes au travers du dispositif de service civique,

Considérant l'opportunité que représente ce dispositif pour les jeunes du territoire d'agir dans l'intérêt général au travers d'une mission de service public spécifique,

Considérant l'importance accordée par la collectivité à sa politique d'accompagnement des jeunes,

Considérant que la continuité de mise en œuvre du service civique est subordonnée à une demande de renouvellement d'agrément à solliciter auprès de l'Agence du service civique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à demander le renouvellement de l'agrément triennal nécessaire auprès de l'Agence de service civique
- d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de prise en charge de prestation
- de donner mandat au maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Délibération n° 2024-57

LOCATION DE TERRE « QUARTIER DE LA MAIRIE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer à partir du 1^{er} novembre 2024 à M. DEWULF Boris les parcelles F 224 – 225 – 226 et 227 sises « Quartier de la Mairie » d'une superficie de 70 a 00 ca.

Il fixe le loyer sur la base 6 quintaux l'hectare.

M. le Maire est chargé de toutes les formalités relatives à cette location.

Délibération n° 2024-58

DEVIS SAFER du Centre

M. le Maire présente les devis suivants établis par la SAFER du Centre :

- Inventaire des biens présumés sans maître 350.00 € HT
- Étude des chemins ruraux 2 450.00 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, approuve ces deux devis et autorise M. le Maire à les signer. Il précise que l'étude des chemins ruraux sera inscrite au budget 2025.

DIVERS

- M. le Maire informe le conseil que la signature d'achat du terrain de M. COTTARD a été réalisée le mois dernier.

- La signature de vente du dernier terrain du lotissement « Les Coquelicots » est prévue prochainement

- Les organisateurs du Tour du Loiret proposent la date du 16 mai 2025, l'épreuve ayant été annulée en 2024.

- La date de la réunion pour établir le calendrier des fêtes est fixée au 25 octobre à 18 h.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mme ROSE déplore que la boîte à lettres de la Place du 8 mai ai été retirée et demande si La Poste a prévu d'en poser une autre. M. le Maire répond négativement.

- Elle demande quand est prévu l'édition du prochain petit journal. Il est à préparer pour la fin de l'année et les conseillers sont invités à faire part de leurs propositions.

- M. LEBEGUE demande si le garage est ouvert. M. le Maire répond affirmativement à temps partiel.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 45.

M. MOREAU	Mme MONIN	M. BOURDIER Absent	Mme ROSE	M. PETOUILLAT
M. BUTTON	M. FEFEU	Mme MARION	M. PERCHERON	Mme COURSAULT
Mme ZAGORI Absente	Mme GARNIER	Mme BERTON	M. LEBEGUE	Mme RAMEAU Absente